Les dispositifs de reconnaissance des compétences professionnelles

CLéA

EN ÎLE-DE-FRANCE



CLéA

Le **Certificat de Connaissances et de Compétences Professionnelles**, communément appelé CLéA est une certification nationale, unique et interprofessionnelle, qui garantit la maîtrise d'un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles.

Reconnue par France Compétences, ce certificat permet aux agents territoriaux de faire reconnaître officiellement leurs connaissances, leurs compétences techniques et relationnelles, ainsi que leur capacité à évoluer dans leur métier.

Le CNFPT est un organisme certificateur CLéA depuis 2023.

Pour qui ?

La certification est ouverte **à tous**, quel que soit le statut, le niveau de qualification ou l'expérience professionnelle. Elle est particulièrement adaptée :

- aux personnes peu ou pas diplômées,
- à celles qui souhaitent renforcer ou faire reconnaître leurs compétences de base.

À quoi ça sert ?

► Pour les employeurs territoriaux

- Disposer de référentiels partagés attestant de la maîtrise des compétences de base.
- Garantir la capacité d'adaptation des agents face aux évolutions des métiers, et anticiper les reclassements.
- Accompagner les services RH dans la gestion des emplois et des parcours professionnels, notamment sur les postes à risque d'usure professionnelle.

► Pour les agents des collectivités

- Valoriser son expérience, son parcours et renforcer sa confiance en soi.
- Faire reconnaître officiellement ses compétences grâce à une certification enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences.
- Faciliter son évolution professionnelle et accéder à des formations qualifiantes

LES ÉTAPES

Pour accéder aux formations
cliquez sur le code stage

Certification CLéA

CLEAB

> S’identifier en tant qu'agent souhaitant accéder à une évaluation préliminaire des acquis antérieurs afin d'obtenir la certification CléA SSCP (socle de connaissances et de compétences).

Public

Agent de catégorie C n’ayant aucun diplôme ou certification.

Pré requis

- Agent pouvant démontrer l’acquisition des sept compétences du **référentiel CléA SCCP** par son expérience professionnelle au travers d’un dispositif d’évaluation.

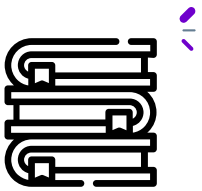
- Agent pouvant être proposé à l’évaluation à l’issue d’une des formations en remise à niveau des compétences de base professionnelles (degré 3 ou 4 de niveau d’une remise à niveau) ou d’un atelier en mobilité professionnelle.

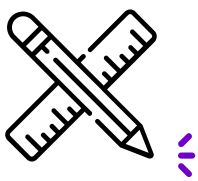
Testez le quizz

LES BOÎTES À OUTILS DES ACTEURS RH

Pour accéder aux contenus
cliquez sur les pictogrammes

CLéA





Contacts

© Délégation Île-de-France mai 2026